

**COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)
du 3 Mars 2023**

Points à l'ordre du jour :

- Règlement intérieur du CSA
- Calendrier de fermetures 2023-2024
- Plancher des promotions
- Contingent d'heures aménagement de service second degré
- Discipline repyramidage
- Nombre de semestres CRCT
- Nouveaux critères d'attribution de la prime individuelle du RIPEC
- Questions diverses

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF,

M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,

M. DULION, Directeur Général des Services,

M. DELCROIX, Directeur des Ressources Humaines,

Pour le SGEN CFDT, Mme TURPIN WINTER Hélène, M. GOICHOT François, M. HENON Pierre et Mme BRISÉ Sophie, Mme DAIFI Nabila.

Pour UNSA EDUCATION avec le SNPTES, M. ANCEAU Jean-Hubert, M. REVAUX Thierry, Mme BLEUSE Valérie et M. DUBOC Jean-Philippe.

Pour la FSU, M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, M. URBANIAK Rodolphe, M. ARNAL Thierry et Mme LEMAIRE Christelle, Mme DRUBA Nadège.

M. DE LA BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF, est absent.

M. ANCEAU Jean Hubert est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance débute à 9h45.

En préambule, M. KABILA Abdelhak indique que le Comité Social d'Administration (CSA) est une nouvelle instance qui a remplacé le CT et le CHSCT. La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ne s'est pas encore réunie car certaines organisations syndicales n'ont pas encore fourni la liste de leurs membres.

M. GOICHOT François, souhaite signaler un incident au cours des élections des organisations syndicales. Lors du scrutin, une organisation non syndicale a envoyé un appel au soutien de la liste de la FSU alors que les mails n'étaient plus autorisés pour soutenir les candidatures, cela a été mentionné lors du dépouillement mais aucune réponse n'a été apportée par la direction.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond que la situation sera clarifiée et que M. DULION apportera une réponse rapidement.

Mme TURPIN WINTER Hélène, indique que le compte rendu du CT en date du 01/12/2022 ne lui est jamais parvenu malgré ces sollicitations par mail auprès du secrétariat général.

M. DELCROIX François, répond que le compte rendu est en cours de finalisation.

M. REVAUX déplore l'absence de réponse aux mails envoyés, notamment concernant l'accès aux listes de diffusion et à l'intranet.

M. DULION Philippe, souhaite que cette demande lui soit envoyée personnellement.

M. DELCROIX François ajoute que le nécessaire a été fait par la DNum et le service juridique pour que les organisations syndicales disposent des éléments pour constituer des listes de diffusion. Il rappelle que les destinataires doivent avoir la possibilité de se désinscrire de ces listes.

M. ANCEAU Jean-Hubert, déplore l'absence de représentants de l'INSA HdF au CSA.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond qu'ils ont été invités et qu'un rappel leur sera fait.

- **Règlement intérieur du CSA**

Monsieur DELCROIX effectue la présentation du Comité Social d'Administration.

Il s'agit d'une instance unique (CT + CHSCT) créée par le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 et se réunissant au moins 2 fois par an.

La formation des membres du CSA est d'une durée minimale de 3 jours et de 5 jours pour les membres de la formation spécialisée. Le nombre des représentants du personnel (dont le mandat est fixé à 4 ans) est égal à dix et la moitié au moins doit être présente à l'ouverture de la réunion.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans les 8 jours aux membres du CSA, qui siège alors valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présents.

Seuls les représentants du personnel participent au vote, les suppléants peuvent assister aux séances sans pouvoir prendre part aux débats : ils ne votent qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Le CSA émet ses avis à la majorité des représentants du personnel présents, les séances ne sont pas publiques et un procès-verbal est établi après chacune d'elles.

Le président du CSA peut inviter des experts afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le CSA est consulté sur divers points comme le fonctionnement et l'organisation des services, les lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines, la restructuration d'un service ...

Il débat au moins une fois tous les 2 ans des orientations générales relatives à l'évolution des métiers, des effectifs, des emplois, l'accompagnement des projets de mobilité et d'évolution professionnelle, la politique indemnitaire et la politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agents en situation de handicap.

Il existe au sein du CSA une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail dont les 10 représentants titulaires (dont le mandat est aussi fixé à 4 ans) sont désignés parmi les membres du CSA, les suppléants étant désignés librement par les OS.

La Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail se réunit au moins une fois par an.

Elle est informée des visites et de toutes les observations de l'inspecteur de santé et sécurité au travail et des réponses de l'administration à ces observations et examine le rapport annuel établi par le médecin du travail. Elle est réunie à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves. Elle procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail ou de chaque maladie professionnelle.

Les membres de la formation spécialisée procèdent à intervalles réguliers, à la visite des services relevant de leurs champs de compétence.

La formation spécialisée est consultée sur les projets de texte relatifs à la protection de la santé, l'hygiène, la sécurité des agents, de la déconnexion et dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques et de l'amélioration des conditions de travail. Elle est également consultée au niveau des projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ou de l'introduction de nouvelles technologies pouvant avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Après la présentation s'engage la discussion sur le projet de règlement intérieur.

M. ANCEAU Jean-Hubert, précise que la réglementation a évolué concernant la participation des suppléants des représentants du personnel aux échanges. Suite au conseil supérieur de la fonction publique du 09/02/2023, les suppléants ne peuvent pas voter mais peuvent participer aux débats.

M. DELCROIX François, répond que le texte n'est pas encore paru mais que la pratique de l'établissement était de permettre aux suppléants de s'exprimer librement.

Mme TURPIN WINTER Hélène, indique qu'il serait plus judicieux d'indiquer que le CSA se réunit au moins 3 fois par an et non 2 fois.

M. DELCROIX François, procède à la correction.

Suite aux nombreuses remarques concernant le règlement intérieur du CSA et notamment la difficulté de distinguer les dispositions communes et celles spécifiques au CSA ou à la formation spécialisée, M. KABILA propose aux organisations syndicales de transmettre leurs modifications afin de pouvoir représenter une nouvelle version du règlement intérieur lors du prochain CSA.

- **Calendrier de fermetures 2023-2024**

M. DULION Philippe, présente le calendrier de fermetures 2023-2024.

Il a été décidé d'une période de fermeture du 27 avril au 13 mai 2024 suite aux vacances scolaires et aux deux jours fériés de la semaine suivante. La direction a anticipé les demandes de congés des agents en imposant une fermeture de deux semaines.

M. ANCEAU Jean Hubert, s'interroge sur le retour de la 5ème semaine de fermeture l'été. L'expérimentation de 4 semaines de fermeture était une demande de l'INSA HdF afin de faire face aux recrutements du mois de juillet.

M. DULION Philippe, répond qu'il s'agit d'un besoin de quelques personnes en nombre restreint, des astreintes seront mises en place pour répondre aux cas particuliers.

M. ANCEAU Jean Hubert, indique que sur les 7 établissements du groupe INSA, seul l'INSA HdF ferme 5 semaines, les autres établissements ne ferment que deux semaines.

M. DULION Philippe, répond que l'astreinte peut être portée à 2 semaines afin de répondre aux nécessités de service jusqu'au 31 juillet. Cela concerne également des services de la DNum et du PFVE.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, s'interroge sur la décision de fermer l'établissement en milieu de semaine (mercredi 17 juillet 2024) et de reprendre un jeudi (22 août 2024).

M. DELCROIX François, répond que cette décision tient compte de la réouverture des services notamment pour la paie, le règlement des factures fournisseurs mais aussi pour la pédagogie.

M. DULION Philippe, précise qu'il s'agit d'une proposition, des amendements sont possibles. Les 5 semaines de fermetures se justifient suite à de nombreux reports demandés chaque année.

M. ANCEAU Jean-Hubert, rappelle qu'il s'agit du rôle des chefs de service de vérifier que les congés soient pris en temps et en heure.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, souhaite préciser que le calendrier de fermeture ne s'impose pas à tous les services communs notamment pour le SCD pendant les vacances d'hiver et de printemps. Il souligne par ailleurs la problématique d'un retour au milieu de semaine pour les personnes souhaitant réserver leurs vacances.

M. DULION Philippe, ajoute qu'en proposant une fermeture le 17 juillet et une reprise le 22 août, les congés réels des agents seront du 13 juillet au 26 août et se seront alors 6 semaines de fermetures qui seront prises. Il indique sa préférence pour une fermeture au 19 juillet et une reprise au 26 août.

M. DELCROIX François, répond que si la fermeture s'effectue plus tôt et/ou la reprise plus tard, c'est une problématique non seulement pour les services financiers, les inscriptions mais aussi pour les ressources humaines concernant la transmission des fichiers de paie.

M. DULION Philippe, indique que pour la paie de septembre, la DGFIP laisse jusqu'au début de mois pour envoyer les fichiers. Il souligne le fait que le nombre de prises en charges pour le mois de septembre est restreint et qu'il doit être possible d'envoyer les éléments en temps et en heure.

M. DELCROIX François, indique qu'il ne souhaite pas imposer le calendrier de la DRH à tout le monde.

Mme TURPIN WINTER Hélène, propose le système d'astreinte en août pour la DRH.

Mme LEMAIRE Christelle, répond que la saisie de la paie ne peut se faire avant d'avoir les éléments et que les délais de la DGFIP sont très restreints.

M. DULION Philippe, indique que tous les agents doivent être présents avant la fermeture afin que la saisie soit faite dans les temps. Un système d'acompte est mis en place pour la prise en charge des agents sur le mois de septembre

M. REVAUX Thierry, signale que les soutenances des masters sont organisées dès le 26 août, tout comme les secondes sessions des formations d'ingénieurs sous statut étudiant. Avec une rentrée des étudiants dès le 2 septembre 2024, il n'est pas envisageable de réouvrir le 26 août. La priorité doit être donnée à l'accueil des étudiants.

M. DULION Philippe, en concertation avec M. KABILA Abdelhak, propose une fermeture du samedi 20 juillet 13h au jeudi 22 août matin. Un état des lieux sera fait par la DRH afin de vérifier la pertinence d'une réouverture des services le 22 août plutôt que le 26 août 2024.

M. DUBOC Jean Philippe, signale que les statistiques doivent se faire sur les agents prenant en charge les enseignements.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Plancher des promotions**

M. KABILA Abdelhak, présente le plancher du nombre de promotions d'enseignants-chercheurs au sein de l'UPHF et de l'INSA HdF pour l'année 2023.

En application de l'article 43 des statuts de l'UPHF et de l'article 50 des statuts de l'INSA HdF, les planchers de nombre de promotions des enseignants-chercheurs, pour l'année 2023 sont fixés à zéro.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Nombre de semestres CRCT**

M. KABILA Abdelhak présente le nombre de semestres accordés au titre de l'établissement dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).

La proposition a été faite aux membres de fixer à six semestres le nombre de CRCT accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Nouveaux critères d'attribution de la prime individuelle du RIPEC**

M. KABILA Abdelhak présente les nouveaux critères d'attribution de la prime individuelle, composante 3 du Régime Indemnitaire des Enseignants-chercheurs.

L'enseignant-chercheur qui candidate à la prime individuelle se verra attribuer une première note par la CNU compétente et une deuxième note par le Conseil Académique (CAC) réuni en formation restreinte, sur rapport de deux rapporteurs par candidat. Une préconisation d'attribution au titre d'un domaine d'activité accompagnera chaque note (scientifique, pédagogique, tâches d'intérêt général).

Ces 2 notes (A : Très favorable, B : Favorable et C : Réservé) accompagnées de préconisations citées ci-dessus seront analysées par la VP CA, le VP Formation et le VP Recherche pour n'obtenir qu'une seule note.

Une restitution sera alors présentée au Président ou au directeur de l'INSA HdF (pour les enseignants titulaires sur budget INSA HdF) qui attribuera une note finale au titre d'un domaine d'activité.

Une prime individuelle pourra alors être attribuée pour 3 ans à compter du 1er octobre, dans le respect des Lignes Directrices de Gestion de l'UPHF et de l'INSA HdF votées aux CA du 24 février 2022, par le Président de l'UPHF ou par le Directeur de l'INSA HdF (pour les enseignants titulaires sur budget INSA HdF) aux candidats ayant obtenu un A (6 000 € bruts annuel) ou un B (3 500 € bruts annuel). Les candidats ayant obtenu un C ne seront pas bénéficiaires de la Prime individuelle.

M. HENON Pierre, souhaite que l'avis de chaque VP (CA, Formation, Recherche) puisse avoir un poids égal dans l'avis final afin que le président puisse prendre une décision avec toutes les connaissances de l'investissement des enseignants chercheurs.

M. KABILA Abdelhak, répond qu'il s'agit d'une décision collégiale entre les VP et le président. La commission traite l'ensemble des dossiers que ce soit au niveau de la recherche ou de la formation.

M. HENON Pierre, ajoute qu'il serait utile de rappeler aux enseignants chercheurs que le ministère souhaite mettre en place un régime indemnitaire équilibré entre les hommes et les femmes.

M. KABILA Abdelhak, précise que le salaire et la prime sont les mêmes quel que soit le sexe de la personne. L'UPHF veille à ce que l'égalité hommes femmes soit présente même si cela reste difficile à respecter notamment au niveau des listes électorales.

M. ARNAL Thierry, indique que la clarification est très relative, les critères d'attribution des primes ne sont pas toujours parfaitement bien définis, ils peuvent être différents d'une section à l'autre du CNU et l'équité difficilement respectée. Il serait utile que l'UPHF précise les critères liés au CAC afin de guider les enseignants chercheurs.

M. KABILA Abdelhak, répond que les critères d'attribution ont été établis et votés au CAC et qu'ils seront envoyés avec les dossiers de candidatures.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, s'interroge sur la nature des nouveaux critères d'attribution et des nouveaux barèmes.

M. KABILA Abdelhak, signale que l'annexe aurait dû être jointe aux documents prévus à l'ordre du jour du CSA.

M. HENON Pierre, ajoute qu'il est important que les enseignants du secondaire soient eux aussi informés.

M. DELCROIX François, précise qu'un livret d'accueil a été mis en place et qu'un guide de l'enseignant chercheur et de l'enseignant du secondaire est distribué à chaque nouvel arrivant. Une version est disponible sur l'ENT mais elle n'intègre pas encore les dernières évolutions.

Mme LEMAIRE Christelle, s'interroge concernant le montant des primes qui sont attribuées. Etant donné qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire, s'il y a trop de notes A, les notes sont-elles revues ?

M. KABILA Abdelhak, répond que ce n'est jamais arrivé. La politique de l'UPHF est d'encourager les enseignants chercheurs à s'impliquer dans la recherche et la pédagogie. L'objectif est d'augmenter l'enveloppe budgétaire en cas de besoin.

Mme TURPIN WINTER Hélène, relève une erreur de vocabulaire dans la délibération : il est question de notes alors qu'il s'agit plutôt d'avis.

M. KABILA Abdelhak, répond qu'il s'agit d'une appréciation et que cela sera corrigé.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Contingent d'heures aménagement de service second degré**

M. KABILA Abdelhak présente le contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Pour l'année universitaire 2023-2024, il est proposé un contingent de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Discipline repyramidage**

M. KABILA Abdelhak présente le cadrage des possibilités de promotion pour la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités.

Trois possibilités de promotion sont offertes en 2023 pour l'UPHF concernant les sections 06, 14 et 33. Une coquille s'était glissée dans le document qui indiquait à tort la section 71 au lieu de la section 14.

Il n'y a pas de postes prévus pour l'INSA HdF, afin d'y remédier, l'UPHF prévoit un repyramidage interne avec la transformation de postes de MCF en PR.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, relève le passage : « Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente du conseil d'administration qui présente le dispositif dit de « repyramidage » pour l'accès temporaire au corps des professeurs des Universités ». La formulation est maladroite, c'est la voie d'accès qui est temporaire et non le corps.

M. KABILA Abdelhak, répond que c'est bien le dispositif qui est temporaire et que cela sera corrigé.

Avis : Favorable à l'unanimité

Questions diverses

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, s'interroge concernant la situation de la BU située à Ronzier. Un pavage a été réalisé autour du bâtiment et les camions de livraisons sont interdits de passage jusqu'à la bibliothèque. Comment vont être réceptionnées les livraisons et par qui ?

M. DULION Philippe, répond que le passage des livraisons pourra se faire avec des plots amovibles qui seront baissés pour laisser entrer les camions. Lorsqu'il y aura des livraisons lourdes, le personnel de la bibliothèque ne sera pas sollicité et des navettes seront prévues. Un accès est légalement prévu pour les véhicules prioritaires, il ne doit pas y avoir de passage régulier sur le pavage et le devant du bâtiment ne doit pas devenir un parking.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, rappelle que le personnel de la bibliothèque sert régulièrement de concierge avec l'interphone du bâtiment. Qu'en sera-t-il quand la gouvernance arrivera ?

M. DULION Philippe, répond qu'un accueil général sera fait dès l'arrivée sur place de la gouvernance.

M. HENON Pierre, déplore le manque d'information concernant le médecin de prévention des enseignants notamment sur l'ENT. Par ailleurs le médecin du centre de santé indique ne pas être le médecin de prévention de l'UPHF. Il faudrait également que les organisations syndicales puissent servir d'intermédiaire pour les personnes revenant de longue maladie.

M. DULION Philippe, répond qu'un regard sera apporté vis à vis de l'accessibilité des informations au sujet du médecin de prévention sur l'ENT. Un second médecin a été recruté en février pour le centre de santé afin qu'un meilleur service soit rendu.

Mme TURPIN WINTER Hélène, s'interroge sur les missions du second médecin du centre de santé, notamment au niveau de la prise en charge du personnel UPHF.

M. DULION Philippe, répond que le centre de santé est principalement fait pour les étudiants mais lors d'un cas d'urgence, le personnel peut être accueilli. Un rappel a été effectué dans ce sens peu avant les vacances.

M. URBANIAK Rodolphe, évoque le régime indemnitaire des BIATSS. Un objectif a été prévu pour 2027 et il a déjà été atteint pour la catégorie C. Un ordre du jour spécifique est-il prévu au CSA en 2023 pour les catégories B et A ?

M. DULION Philippe, répond que l'objectif 2027 a été atteint en 2022 pour la catégorie C. Un travail est prévu chaque année pour avancer sur le régime indemnitaire, une négociation sera prévue en 2023 et 2024 pour les autres catégories, avec l'espoir d'atteindre les objectifs avant le terme prévu.

M. URBANIAK Rodolphe, indique avoir relu le compte rendu du mois de mars 2022 et rappelle que la mention des groupes IFSE doit être faite lors de chaque publication de poste.

M. DELCROIX François, répond qu'un rappel sera fait.

Mme TURPIN WINTER Hélène, s'interroge sur les délais et l'identité de la personne qui réceptionnera les remarques concernant le règlement intérieur du CSA.

M. DELCROIX François, répond qu'il faut regrouper les remarques par organisation syndicale et les rediriger vers Christelle LECOMTE.

M. DULION Philippe, ajoute qu'un CSA sera prévu courant mars, dès que les remarques auront été envoyées.

M. DELCROIX François, précise qu'il faut réunir le CSA avant la formation spécialisée.

Mme TURPIN WINTER Hélène, ajoute qu'il y a des sujets préoccupants nécessitant la tenue de la formation spécialisée au plus vite.

M. ANCEAU Jean-Hubert, s'interroge sur la répartition des CIA et du calendrier prévisionnel.

M. DULION Philippe, répond qu'un travail a été réalisé il y a 4 ans et qu'à la demande générale, le CIA est réparti de manière identique pour chaque personnel.

M. ANCEAU Jean-Hubert, se demande si le calendrier prévisionnel des primes d'intéressement a été transmis aux responsables de services.

M. DULION Philippe, indique que le calendrier n'a pas encore été transmis mais que chaque responsable de service est au courant qu'il s'agit d'un versement avant l'été.

M. ANCEAU Jean-Hubert, relève de gros dysfonctionnement en matière de sobriété énergétique dans certains bâtiments : Claudin Le Jeune, Abel de Pujol, Lottman et Herbin où les températures atteignent difficilement les 12°.

M. DUBOC Jean-Philippe, ajoute qu'à contrario, les températures atteignent 23 degrés dans les bâtiments sportifs, y compris lors des périodes de fermetures. L'installation est obsolète dans les gymnases, il ne s'agit pas d'un cas isolé.

M. DULION Philippe, répond que les dysfonctionnements sont connus. L'UPHF est passée sur un système centralisé qui est en phase test. L'information doit être donnée régulièrement pour informer les prestataires.

M. DUBOC Jean-Philippe, indique qu'il s'agit surtout d'une méconnaissance du patrimoine de chauffe de la part des prestataires.

M. DULION Philippe, répond qu'il ne s'agit pas d'incriminer la société en place. Suite à l'appel à projet, la mise en place a dû être faite rapidement sous peine de perdre l'enveloppe allouée. La phase d'analyse n'a pas été suffisamment poussée pour éviter les dysfonctionnements. Un regard est apporté en fonction de chaque problématique.

En l'absence d'autres questions diverses, M. KABILA remercie les membres et lève la séance à 12h45.

La Secrétaire,

Mme LECOMTE Christelle



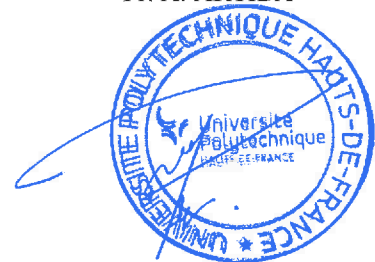
Le Secrétaire adjoint

M. ANCEAU Jean-Hubert



Le Président,

Pr. A. ARTIBA



REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

Membres titulaires		Membres suppléants	
SGEN-CFDT			
GOICHOT François	X	BRISE Sophie	x
TURPIN-WINTER Hélène	X	DENEUX Dominique	
HENON Pierre	X	DAIFI Nabila	x
UNSA-EDUCATION avec le SNPTES			
ANCEAU Jean-Hubert	X	DUBOC Jean-Philippe	X
REVAUX Thierry	X	NASSAR Georges	
BLEUSE Valérie	X	BOURDEAU Priscilla	
CHIKH Djanet		DEPRES Virgile	
FSU			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier	X	LEMAIRE Christelle	x
URBANIAK Rodolphe	X	MARECHAL Christophe	
ARNAL Thierry	X	DRUBA Nadège	x

x présents

X présents avec voix délibérative

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

ARTIBA Abdelhakim, Président	x
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF	
MONNIER Marie-Line, Secrétaire Générale de l'INSA HdF	
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	x
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	x

MEMBRES DE DROIT

DULION Philippe, Directeur Général des Services	x
DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines	x

MEMBRES INVITES
